

Image not found or type unknown



Jouissance du bien à titre onéreux

Par **Rize2**, le **17/03/2021** à **13:23**

Bonjour, l'onc a été rendu et j'ai la jouissance du bien à titre onéreux. Je compte déménager pour me rapprocher de mon lieu de travail. Pour stopper ce loyer que je vais devoir verser à mon conjoint, dois-je faire une requête au juge afin de l'informer que je déménage et que je ne veux plus bénéficier de ce bien? Car mon conjoint va faire traîner le divorce pendant des années volontairement afin d'obtenir un maximum d'indemnités. Par ailleurs, il ne veut pas vendre le bien. Il a refusé deux propositions d'achat que dois-je faire dans ce cas-là. Je trouve ça injuste. Merci